

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 27 MARS 2015

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PIGNON Jean-Marc,
PERROTIN Joel, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PANINI Béatrice, PION
Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mr PITHOUD Christian procuration à Mr HERICHER Marcel

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du
23/02/2015

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014
par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation
ni réserve de sa part

II VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

- Commune

Fonctionnement

• Dépenses	205 779.39 €
• Recettes	239 423.23 €
• Excédent	33 643.84 €
• Résultat antérieur	107 636.74 €
• Résultat global	141 280.58 €

Investissement

• Dépenses	378 420.31 €
• Recettes	370 016.81 €
• Déficit	- 8 403.50 €
• Résultat antérieur	- 26 213.62 €
• Résultat global	- 34 617.12 €

III AFFECTATION DU RESULTAT 2014 AU BP 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice
2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **141 280.58 €**
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	33 643.84 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	107 636.74 €
Résultat à affecter	141 280.58 €
Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 34 617.12 €
R 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 34 617.12 €
Affectation	141 280.58 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	34 617 12 €
Report en fonctionnement R 002	106 633.46 €
DEFICIT REPORTE D 002	

IV VOTE DES TAUX 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 2%.

Taxe d'habitation	9.50 %
Taxe foncière (bâti)	15.11 %
Taxe foncière (non bâti)	69.51 %

V VOTE DU BUDGET 2015

Le Conseil Municipal, décide de voter à l'unanimité le budget 2015 suivant

Fonctionnement

- Dépenses 302 170 €
- Recettes 302 170 €

Investissement

- Dépenses 158 154 €
- Recettes 158 154 €

QUESTIONS DIVERSES

- LOCATION EPAREUSE COMMUNE DE LA CHAPELLE

Mr le Maire informe le Conseil que le Conseil Municipal de La Chapelle en séance du 16/03/2015 a décidé de fixer le tarif horaire des travaux de fauchage avec son matériel à 48 € TTC (départ du garage communal et carburant compris) et demande au Conseil de Notre Dame du Cruet de se prononcer sur ce tarif.

Le Conseil approuve le tarif de 48 € TTC et attends le projet de convention entre les deux communes.

- PROJET DE CONVENTION DE PASSAGE CENTRALE DES DEMOISELLES

Mr le Maire donne lecture au Conseil du projet de convention à passer avec la centrale « Des Demoiselles » concernant le passage sur le chemin de Planchamp

Après lecture,

- Mme CLEMENT informe qu'il avait été demandé que soit repris dans la convention les termes du courrier TRUCHET/LAGO du 17/12/2014, et informe qu'ils n'ont pas été repris.

Mr le Maire fait part qu'il en avisera la SEML « Des Demoiselles »

- Mme CLEMENT rappelle au Conseil que les compensations notées sur la convention ne concernent pas uniquement la commune et note que la réalisation de 3 seuils sur la piste d'accès ainsi qu'un puits perdu sert le Syndicat de la Microcentrale du Bugeon et la SEML.

Quant à la compensation pour la commune qui est la mise aux normes du ralentisseur au-dessous de la mairie est « un peu légère ».

Elle propose de se rapprocher d'un avocat pour nous éclairer sur le droit ou non de demander une négociation financière du droit de passage ou d'une location annuelle, du fait du caractère perpétuel de celui-ci.

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il avait été demandé en compensation du passage sur le chemin de Planchamp de modifier le ralentisseur qui se trouve au-dessous de la mairie en le prolongeant jusqu'au niveau de l'intersection avec la route du Bugeon. Au vu du coût élevé de ces travaux cette compensation a été abandonnée et remplacée par la remise aux normes du ralentisseur au-dessous de la mairie.

Mr le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le fait de contacter un avocat.

A 6 voix pour le Conseil approuve cette proposition.

- TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE ET DE LA CASQUETTE DU CLOCHER

Mr le Maire fait part au Conseil que 3 charpentier ont été sollicité, 2 d'entre eux ont fait parvenir un devis

- 1 devis à 7 669 €

- 1 devis à 4 910 €

Mr HERICHER demande à ce que le devis de 4 910 € soit plus détaillé. Le Conseil approuve cette demande.

Mr le Maire informe qu'il prendra contact avec le deuxième charpentier pour qu'il refasse son devis.

Mme VARI demande s'il est possible de prendre contact avec le 1^{er} charpentier de refaire son devis à la baisse pour faire travailler quelqu'un « du coin ».

Mr le Maire dit qu'avec une telle différence cela ne se fait pas.

- EAUX PLUVIALES

Mr le Maire informe le Conseil que 1 500 m² de toiture d'eaux pluviales n'ont pas été séparés des égouts.

Ces bâtiments ont été identifiés par un test à la fumée.

Mr le Maire propose de passer avec un conseiller dans les foyers concernés afin de les sensibiliser.

- CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Mr le Maire informe le Conseil qu'une consultation des entreprises pour le génie-civil est en cours, et que la mise en place des containers est prévue pour le mois de juin.

- PETRIN DU FOUR COMMUNAL

Mr le Maire informe le Conseil que des travaux de sablage et de peinture alimentaire cuite au four vont être effectués sur le pétrin.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 1^{er} avril 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 1^{er} avril 2015

LE MAIRE
